

Privilège—M. Gagliano

M. le Président: Les députés ont grandement assisté la présidence par leurs interventions. Il s'agit là d'un sujet qui préoccupe sérieusement les députés, et la présidence va peser très soigneusement toutes les observations qui ont été présentées et rendre compte à la Chambre le plus rapidement possible.

La présidence est également consciente que la question a échauffé les esprits. Je tiens à remercier les députés d'avoir accepté ma suggestion et d'avoir fait un petit effort supplémentaire cet après-midi pour respecter le décorum de notre institution quelle que soit l'animosité que nous puissions ressentir à l'égard des faits évoqués dans cette affaire. C'est ce qui a été fait et la présidence tient à exprimer son appréciation à cet égard.

La présidence est également consciente du fait que le député de Burlington (M. Kempling) est placé dans une situation difficile et inconfortable. Je tiens à remercier les députés de l'avoir écouté jusqu'au bout avec autant de courtoisie.

Il y a une autre question de privilège à entendre, et je donne la parole au député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano).

ON PRÉTEND QUE LA CRÉDIBILITÉ D'UN DÉPUTÉ A ÉTÉ MISE EN DOUPE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, cet après-midi, au cours de la période des questions, en réponse à une question de ses propres députés de l'arrière-ban, l'honorable ministre du Revenu national (M. MacKay) a cherché à faire douter de ma crédibilité.

[Français]

Monsieur le Président, hier, à la Chambre, j'avais dit, et je cite à la page 1275 des Débats:

Ce matin, une dame . . .

. . . et je souligne une dame . . .

a téléphoné, à ma demande, au bureau de Revenu Canada à Montréal. Elle a donné mon nom, mon numéro d'assurance sociale, mon adresse et ma date de naissance. Elle a eu accès à ma déclaration d'impôt de 1985.

Monsieur le Président, ce qui est important dans cette déclaration, c'est qu'une dame—et je ne pense pas que je donne l'impression d'être une dame—a eu accès à ma déclaration d'impôt.

Donc, à ma connaissance, il semblerait que lorsqu'une personne téléphone et donne le numéro d'assurance sociale, on sort la première page de la déclaration d'impôt contenant tous ces renseignements: adresse, date de naissance, numéro d'assurance sociale, marié ou pas marié, célibataire, divorcé, ainsi que le sexe: masculin ou féminin. Donc, c'était clair que c'était une dame qui appelait pour une déclaration d'impôt appartenant à un homme: la personne au bout du fil aurait dû se poser des questions.

Monsieur le Président, il y a quelque chose dans la procédure qui ne fonctionne pas et c'est dangereux, étant donné que notre tradition veut que la déclaration d'impôt soit gardée secrète.

Deuxièmement, monsieur le Président, le ministre met en question ma crédibilité parce que, semble-t-il, dans la discussion il y aurait eu d'autres textes. Bien sûr que c'est son privilège de le penser et de le dire sans mettre en doute la crédibilité d'autres députés de la Chambre. Parce que, moi aussi, de mon côté, j'ai une version différente de la sienne.

Monsieur le Président, la question de principe que je voulais souligner dans ma question hier, et c'est la raison pour laquelle

je pose ma question de privilège aujourd'hui, c'est que ma crédibilité est mise en doute. Au lieu d'essayer de mettre en doute ma crédibilité, le ministre devait s'assurer que les Canadiens n'auraient pas à craindre, après ce vol de microfiches, et qu'aucune personne ne pourrait avoir accès à leur déclaration d'impôt car, monsieur le Président, la déclaration d'impôt c'est sacré, c'est personnel.

Je vous demande donc, monsieur le Président, que le ministre fasse ses excuses à la Chambre pour avoir mis en doute la crédibilité d'un député et qu'il veuille bien rassurer les Canadiens qu'un accident comme celui d'hier n'arrivera plus.

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie vivement mon collègue de me donner une autre occasion de mettre les choses au point. Tout d'abord, s'il examine mes observations, il s'apercevra que j'ai simplement affirmé qu'il n'avait peut-être pas tout dit. C'est pourquoi je suis heureux d'être en mesure de profiter de cette occasion très brièvement pour lui dire, étant donné que j'ai le plus grand respect pour lui, que dans le cas d'une question aussi grave que celle-là—et ni moi ni le gouvernement n'avons tenté de minimiser sa gravité—il s'agit de ne pas alarmer inutilement la population sur ce qui pourrait se produire en faisant d'autres suppositions, en extrapolant davantage ou en ne dévoilant pas tous les faits.

Ce que mon collègue a déclaré était exact, mais je crois qu'il n'a pas laissé aux Canadiens l'impression qu'il aurait dû leur donner en l'occurrence. Le député soutient avoir une version différente des faits, et c'est peut-être le cas mais, lorsqu'il me questionne, comme il l'a fait hier, sur l'intégrité des employés et prétend que le système aurait été violé, étayant ses propos avec les renseignements qu'il a fournis, cela soulève une foule de difficultés.

Avec la permission de la Chambre, je serai très bref et me contenterai d'exposer, sans enfreindre le caractère secret de mes échanges avec mon sous-ministre, ce qui s'est produit exactement compte tenu de ce qu'il m'a révélé. Je pense que cela saura intéresser tous les Canadiens.

● (1650)

A 10 h 43 hier matin, un appel concernant mon collègue de l'opposition a été reçu par une préposée aux renseignements du bureau de district de Montréal. L'appelante, de langue anglaise, après avoir donné le numéro d'assurance sociale et la date de naissance du député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), s'est informée d'une partie de la déclaration du député. L'employée a vérifié dans l'ordinateur que ce détail se trouvait dans la déclaration. Il n'a pas été révélé de renseignements confidentiels, car dès que notre employée a demandé d'autres détails sur la déduction, la personne appelante a raccroché. Ces faits sont pertinents et de nature à rassurer les contribuables.

A 10 h 59, une femme de langue française a appelé le bureau de district de Montréal. C'est un autre agent aux renseignements qui a répondu. L'appelante a donné le nom de mon collègue, son numéro d'assurance sociale ainsi que sa date de naissance, puis elle a demandé un renseignement. Je ne dirai pas, bien entendu, en quoi il consistait. L'employée a